

SEANCE DU JEUDI 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt mars à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Claude Mauras, maire.

Étaient présents : Mesdames Béatrice LABORDE, Régine LARTIGOLLE, Marie Claude MAURAS, Ginette OYARBIDE, Béatrice RANDE, Chantal RANDE et Messieurs Daniel CAZADIS, Pascal TROTTA, Vincent RANDE donne pouvoir à Daniel CAZADIS.

Était excusé : Willy SZÜCS et Vincent RANDE

Était absent : Patrick FERRER

Les membres du conseil approuvent le compte rendus de la séance du 16 décembre 2024.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES – PROJET ECONOMIQUE

Madame le Maire informe l'assemblée du suivi des travaux du projet économique et de la nécessité de compléter les travaux prévus par la pose de menuiseries et de volets au premier étage.

En effet, dans la mesure où les façades sont programmées dans cette première phase de travaux, il est nécessaire de poser les menuiseries et les volets avant l'ouverture du multi-activités pour que l'esthétique du bâtiment soit conforme aux objectifs d'une réhabilitation de qualité et pour optimiser la performance énergétique.

C'est dans ce cadre que la société LAGUIAN et FILS a fourni un devis pour un montant Hors Taxe de 20 044.00 €, soit 24 052.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'approuver les travaux complémentaires de pose des menuiseries et des volets au premier étage du bâtiment,
- De valider le devis de la société LAGUIAN et FILS pour un montant de 20 044.00 € HT, soit 24 052.80 TTC.

MEDAILLES DE LA COMMUNE

Afin de valoriser et mettre à l'honneur les personnes qui ont œuvré au rayonnement de la commune pour de multiple raisons, telles que les bénévoles des associations, les Conseillers Municipaux, l'équipe de rugby de Panjas pour son parcours exceptionnel, Madame le Maire propose l'acquisition de Médailles de la Commune.

Il est proposé de valider le devis de SEDI EQUIPEMENT pour la fourniture de 250 médailles en ZAMAC de 60 mm de diamètre, 3 mm d'épaisseur, en 3D, avec un texte au dos. Il s'agira de fabriquer une matrice, conservée pendant 3 ans, avec le logo de la Commune et d'inscrire un texte court au dos de la médaille. Le devis porte également sur une commande de 150 écrins, pour un total de 2 495.00 € HT soit 2 994.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'achat de 250 médailles de la Commune,

- De valider le devis de SEDI EQUIPEMENT pour un montant de 2 495.00 € HT, soit 2 994.00 TTC.

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Madame le Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultats de clôture en fonctionnement :	496 332.93 € d'excédent
Résultats de clôture en investissement :	238 199.64 € d'excédent
Restes à réaliser en dépenses :	470 848.76 €
Restes à réaliser en recettes :	285 967.72 €

Soit un résultat définitif de 549 651.53 € d'excédent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 496 332.93 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (report créditeur – lg 002)	496 332.93 €
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	150 000.00 €

QUESTIONS DIVERSES

1 – Commercialisation du Multi-Services.

Concernant la commercialisation du Multi-Services, et avant de décider de sa forme juridique, il est à noter la différence entre une location-gérance et un bail commercial et/ou bail précaire. La location gérance signifie que le loueur est en possession du fond de commerce, alors que l'établissement d'un bail commercial, le loueur ne loue que le bâtiment. Concernant le bail précaire, il permet de signer une location de 3 ans maximum.

2 – Madame le Maire informe l'assemblée qu'un maitre-nageur a été trouvé et est mis à disposition par PROSPORT. Il suffit de trouver un logement pour les mois de juillet et aout (quelques pistes sont actuellement suivies).

3 – Un point sur l'école suite au dernier conseil d'école du mardi 18 mars : 3 élèves sont partis, actuellement il y a 46 élèves à l'école de Panjas.

La séance est levée à vingt-deux heures trente.

Daniel CAZADIS		Béatrice RANDE	
Patrick FERRER	Absent	Chantal RANDE	
Béatrice LABORDE		Vincent RANDE a donné pouvoir à Daniel CAZADIS	
Régine LARTIGOLLE		Willy SZÜCS	Excusé
Marie Claude MAURAS		Pascal TROTTA	
Ginette OYARBIDE			